



## **REGLEMENT 2026-2027**

Nom :

Prénom :

### **1. Prise en charge des adhérents mineurs**

La responsabilité de l'Association Montgeronnaise de Water-Polo (AMWP) est limitée aux périodes durant lesquelles les adhérents participent aux entraînements, compétitions, stages ou à toute autre activité officiellement organisée par l'association.

La prise en charge des adhérents mineurs débute à l'heure de début de l'activité, lorsque l'encadrant désigné par l'AMWP est présent et a effectivement accueilli les participants.

Elle prend fin dès la clôture de l'activité. Les parents ou représentants légaux s'engagent à récupérer leur enfant à l'heure prévue de fin de séance ou à s'assurer de son départ dans les conditions qu'ils ont autorisées.

En dehors de ces périodes, les adhérents mineurs demeurent sous l'entière responsabilité de leurs parents ou représentants légaux.

Les adhérents ne sont pas autorisés à accéder au bassin ou à utiliser les installations sportives sans l'autorisation et la présence d'un encadrant de l'AMWP.

Les parents ou représentants légaux reconnaissent avoir pris connaissance des présentes dispositions et s'engagent à les respecter.

---

### **2. Autorisation de transport**

Je soussigné(e), parent ou représentant légal de l'adhérent mineur, autorise mon enfant à être accompagné et/ou transporté, dans le cadre des activités organisées par l'Association Montgeronnaise de Water-Polo (AMWP) pendant la saison sportive :

- En voiture : ☐ OUI ☐ NON
- En transports en commun (bus, métro, RER, train) : ☐ OUI ☐ NON

En cas de refus, je m'engage à assurer personnellement le transport de mon enfant vers les lieux d'activités.

---

### **3. Responsabilité**

Je reconnais que les déplacements autorisés dans le cadre des activités de l'AMWP sont effectués sous la responsabilité des conducteurs ou accompagnateurs désignés, dans le respect de la réglementation applicable.

Je déclare avoir été informé(e) que l'AMWP est assurée pour les activités qu'elle organise. Je reste responsable des effets personnels de mon enfant et suis informé(e) qu'il m'appartient, si je l'estime nécessaire, de souscrire toute assurance complémentaire (individuelle accident, garantie des effets personnels, etc.).

---

### **4. Accès aux installations**

L'accès aux installations est strictement réservé :

- aux adhérents titulaires d'une licence en cours de validité ;
- aux personnes expressément autorisées par les responsables de l'Association Montgeronnaise de Water-Polo.

Toute personne souhaitant découvrir la pratique du water-polo ou participer à une séance d'essai doit obtenir l'accord préalable d'un responsable ou d'un entraîneur du club avant d'accéder aux installations.

Les adhérents ne sont pas autorisés à inviter ou à permettre l'accès aux installations à une personne extérieure sans l'autorisation préalable des responsables de l'Association Montgeronnaise de Water-Polo.

Le non-respect de ces dispositions pourra entraîner des mesures disciplinaires conformément au règlement intérieur de l'association.

---

## 5. Autorisation d'intervention médicale

En cas d'urgence, j'autorise les responsables de l'AMWP à prendre toute mesure nécessaire dans l'intérêt de mon enfant, notamment à faire appel aux services de secours et à autoriser les professionnels de santé à pratiquer les examens, soins ou interventions médicales ou chirurgicales rendus indispensables par son état de santé.

Je m'engage à communiquer à l'AMWP toute information médicale utile concernant mon enfant (allergies, traitements, contre-indications, etc.).

---

## 6. Autorisation de droit à l'image

Dans le cadre des activités de l'Association Montgeronnaise de Water-Polo (AMWP), des photographies, vidéos ou enregistrements audiovisuels peuvent être réalisés lors des entraînements, compétitions, stages, manifestations sportives ou événements organisés par l'association.

Je soussigné(e), parent ou représentant légal de l'adhérent mineur :

☐ **AUTORISE** l'Association Montgeronnaise de Water-Polo (AMWP) à photographier et/ou filmer mon enfant et à utiliser son image, à titre gratuit, dans le seul cadre de la promotion et de la communication des activités de l'association.

Ces images pourront être diffusées sur les supports suivants :

- le site internet de l'association ;
- les réseaux sociaux officiels de l'AMWP ;
- les affiches, flyers, brochures et autres supports de communication ;
- la presse locale ou spécialisée, dans le cadre de la couverture des activités de l'association.

☐ **N'AUTORISE PAS** l'Association Montgeronnaise de Water-Polo (AMWP) à utiliser l'image de mon enfant.

Cette autorisation est consentie à titre gratuit pour la durée de la saison sportive concernée. Elle peut être retirée à tout moment par écrit, étant entendu que ce retrait ne s'applique pas aux supports déjà publiés ou diffusés avant sa réception.

Je reconnais avoir pris connaissance du présent document, en accepter les dispositions et autoriser mon enfant à participer aux activités organisées par l'Association Montgeronnaise de Water-Polo (AMWP), sous réserve des autorisations accordées ci-dessus.

Nom et prénom du parent ou représentant légal : .....

Le : ..... / ..... / .....

Fait à : .....

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :